



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **CHEZ BARTHELEMY SARL**, Ch. de la Lisière 3,
1018 Lausanne
2.

Date du prononcé de dissolution: 01.04.2016
3.

Suspension de faillite: 26.05.2016
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 17.06.2016
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

Par décision de la Présidente du Tribunal civil de l'arrondissement de Lausanne du 1er avril 2016, la société a été déclarée en faillite dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société: la société a pour buts le commerce et l'import-export de produits alimentaires, notamment de spécialités de Corse et du monde, ainsi que de boissons alcoolisées et d'articles de diverses natures.

Office des faillites de Lausanne

021/316.65.13

1014 Lausanne Adm cant
- 02866983
-
- Dienstag - Mardi - Martedì, 07.06.2016, No 108, Jahrgang - année - anno: 134
- Konkurse - Faillites - Fallimenti Einstellung des Konkursverfahrens - Suspension de la procédure de faillite - Sospensione della procedura di fallimento